

LES PORTS

COME-BY-CHANCE (T.-N.)—LA CONSTRUCTION D'UN QUAI

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Quand je l'ai posée au ministre des Transports le 9 juin, il m'a proposé d'en saisir le ministre des Travaux publics la prochaine fois qu'il serait à la Chambre. Il s'agit d'une déclaration d'un fonctionnaire du ministère des Transports, selon laquelle le gouvernement fédéral a accepté de construire un quai de 16 millions de dollars pour desservir la raffinerie projetée à Come-By-Chance à Terre-Neuve, mais que ce projet dépendait de certains avantages supplémentaires qui garantiraient des revenus plus importants à Terre-Neuve. De quels avantages s'agit-il?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien s'était engagé à construire le quai à Come-By-Chance, sous réserve de précisions dans l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province, quant aux moyens dont disposait cette dernière pour rembourser le capital. Le coût de l'aménagement est en effet recouvrable. Les pourparlers se poursuivent à l'heure actuelle entre des fonctionnaires du gouvernement canadien, du gouvernement provincial et la compagnie, pour tâcher de trouver moyen d'arranger les choses et d'entreprendre les travaux.

M. Carter: Le ministre nous dirait-il si la signature de l'entente dépendra des avantages qu'obtiendra Terre-Neuve, autres que ceux sur lesquels la compagnie et la province sont tombées d'accord?

L'hon. M. Laing: Ce qui nous intéresse, monsieur l'Orateur, c'est de pourvoir à des fonds pour que le montant considérable qui sera avancé, probablement 16 millions de dollars, soit remboursé au gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne nous reste presque plus de temps. La Chambre permettra peut-être au député de Broadview de poser une question. Voilà déjà quelques jours qu'il tente de le faire.

LES PÉNITENCIERS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS

M. John Gilbert (Broadview): Ma question s'adresse au solliciteur général. Vendredi dernier, je lui ai demandé d'ordonner une enquête publique ou de créer un comité afin d'enquêter sur les conditions qui existent dans les pénitenciers de tout le pays et surtout sur le taux élevé de suicides, en ce moment, dans certains d'entre eux. Le minis-

[M. Alkenbrack.]

tre a dit qu'il examinerait la situation et prendrait une décision. L'a-t-il prise car il s'agit d'un problème très important?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur. Nous n'envisageons pas pour l'instant d'établir un comité.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: Le président du Conseil privé invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Macdonald: Oui, monsieur l'Orateur. Il y a eu des discussions entre les représentants des partis. Aux fins du débat d'aujourd'hui, ils seraient tous d'accord pour qu'on limite à 20 minutes le temps de parole accordé au porte-parole de chaque groupe et à 15 minutes la période allouée aux suivants. Si les députés y consentent, cela pourrait peut-être faire l'objet d'un ordre de la Chambre.

M. Alexander: Ce côté-ci de la Chambre est d'accord avec la proposition du leader du gouvernement à la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'HABITATION—DEMANDE DE NOUVELLES DISPOSITIONS EN VUE DE STIMULER L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT, ETC.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest) propose:

Cette Chambre affirme que, tenant compte de la baisse désastreuse de la construction d'habitations familiales, le gouvernement doit annoncer, avant les vacances d'été, de nouvelles dispositions visant à stimuler une augmentation importante du nombre d'unités, afin de diminuer le coût d'habitations individuelles pour les Canadiens à revenus modestes et moyens, et réduire, ou éliminer le chômage dans les métiers de construction.

—Monsieur l'Orateur, bien des députés se demandent, je suppose, pourquoi on saisit la Chambre et le peuple canadien de cette motion. Votre Honneur vient de lire la motion, afin de donner une idée de ce dont il s'agit. Il suffit de lire quelques éditoriaux pour voir quelle publicité on fait à la critique grandissante du manque d'initiative de la part du gouvernement en ce qui a trait aux mises